



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés :

MM. LE GAILLARD Didier (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUZEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme PICAUD Nathalie), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE TOHIC Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné M. David DENIS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

Décision modificative n° 1 au budget primitif 2022

(Délibération 2022_06_03_06)

Afin de permettre le paiement de factures et notamment d'une facture d'un montant de 46 000 € d'Eau du Morbihan, reçue très tardivement, il est nécessaire de procéder à deux décisions modificatives autorisant un virement de 60 000 € du budget principal de la commune au budget annexe de "la Sapinière" ainsi que leurs affectations comptables.

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 suivante :

I- Budget annexe de la Sapinière

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Compte 605	Achats de matériels, équipements et travaux	Compte 7552	Déficit des budgets annexes à caractère administratifs par le budget principal
	60 000,00 €		60 000,00 €
Total	60 000,00 €	Total	60 000,00 €

II- Budget principal**Section de fonctionnement :**

Dépenses		
Compte 6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	60 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-60 000,00 €
Total		- €

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Opération n°100 Eclairage public - Compte 2158	Autres installations, matériels, outillages techniques	- 60 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement
Total		- 60 000,00 €	Chapitre 021
			Total
			- 60 000,00 €

Vu la délibération du 8 avril 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

